



# Procès-verbal du CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2024

*A la communauté de communes de l'île d'Oléron, le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-quatre, à quatorze heures trente minutes, Monsieur Michel Parent, président de la communauté de communes de l'île d'Oléron, ouvre la séance, fait l'appel et constate que le quorum est atteint. Monsieur Thibault Brechkoff est désigné secrétaire de séance.*

Convocation au conseil communautaire : 13 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2024

Conseillers en exercice : 30

Conseillers présents : 25

Nombre de votants : 26

Présents : BENITO GARCIA Richard, BOUGNARD Valérie, BRECHKOFF Thibault, CHARTIER Chantal, CHEVRIER Philippe, COIFFÉ Luc, DELHUMEAU-JAUD Fabienne, DELISEE Martine, FROUGIER Sylvie, GAILLOT Bruno, GAZEU Patrick, GUILBERT Éric, HUMBERT Micheline, HUOT Joseph, JOUTEUX Françoise, LAVAUD Philippe, LIVENAIIS Patrick, MAZERAT Adrien, PARENT Michel, RABELLE Dominique, ROBILLARD Patrice, SUEUR Christophe, VATON Rodolphe, VILLAUTREIX Marie-Josée, VITET Françoise

Excusés : BRIES Sylvie, FERREIRA François, KAREHNKE Anne, MONNEREAU Patrick **pouvoir** à Philippe Chevrier, MORANDEAU Yannick

Ordre du jour :

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2024**..... 2
2. **DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024** ..... 2
3. **ATTRIBUTION DU MARCHÉ CDC2023-30 - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION D'UN ENSEMBLE D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE** ..... 5
4. **ENGAGEMENTS DE CREDITS BUDGETAIRES 2024 – DELIBERATION DITE SPECIALE** ..... 7
5. **BA LES 4 MOULINS – MOBILISATION D'UN EMPRUNT** ..... 8

---

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2024

---

**Document joint en annexe**

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

***Pas d'observation.***

---

## 2. DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

---

*Michel Parent introduit le débat des orientations budgétaires et donne la parole à Joseph Hughes, directeur général des services, pour la présentation.*

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que les établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus, l'article L2312-1 du CGCT prévoit la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget et sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Les articles 8 et 20 l'ordonnance n° 2005 – 1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés, ajoutent que **le président présente lors du DOB un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.**

Afin de pouvoir débattre utilement des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée. À cet effet, conformément aux dispositions des articles L. 2121-12 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales, **les élus communautaires sont destinataires, préalablement à la séance au cours de laquelle se tiendra le débat d'orientation budgétaire, d'un rapport sur les orientations budgétaires.**

A l'issue de la présentation, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la tenue du débat des orientations budgétaires de l'exercice 2024 avec la remise d'un rapport conformément à la circulaire préfectorale du 10 décembre 2015.

**Rapport joint en annexe**

*Sylvie Frougier s'interroge sur la catégorisation des fonds de concours attribués aux communes dans le cadre du programme Oléron 2035. Joseph Hughes précise que ce fonds de concours est une dépense d'investissement pour la cdc.*

*Christophe Sueur rappelle que le contrat de proximité pour Oléron Qualité Littoral présente un taux de participation au financement de 80% du montant des actions. Il précise que si le taux de financement est si élevé et est une telle réussite, c'est grâce aux services de la communauté de communes qui ont la capacité de répondre au contrat qui lie la CdC au Département. Ce qui n'est pas forcément le cas avec d'autres collectivités qui ont contractualisé avec le Département. Ces subventions permettent ainsi de réaliser plus de travaux.*

*Michel Parent ajoute que la participation du Département dans le cadre du contrat de proximité évite de solliciter financièrement les communes sur certains projets comme c'était le cas avant.*

*Concernant la gendarmerie intercommunale, Christophe Sueur demande si le loyer qui sera perçu par la CdC couvrira les échéances de l'emprunt. Joseph Hughes indique que la recette liée au loyer de la gendarmerie intercommunale s'élèvera à 275 000€ par an et qu'elle permettra de couvrir en partie les charges de ce nouveau bâtiment.*

*M. Parent précise que les travaux de réfection concernant le cinéma Eldorado qui connaît des désordres importants ne concerneront pas les salles mais uniquement le hall d'accueil et les bureaux.*

*Michel Parent rappelle que le Petr Marennes Oléron revend le bâtiment situé côté continent à l'entrée du pont pour y accueillir le siège de l'office intercommunautaire de tourisme pour un montant de 150 000€. Cette somme sera partagée avec la communauté de communes du bassin de Marennes. Micheline Humbert s'interroge sur le montant des travaux. Joseph Hughes répond qu'une estimation est en cours.*

*Christophe Sueur dit qu'il est intéressant dans le cadre du DOB de visualiser le plan pluriannuel d'investissement. Il rappelle également la situation de la maison France services qui est actuellement située dans des locaux loués à un particulier. Afin de remédier à cette situation de location, il est envisagé une extension du siège de la Communauté de communes. Christophe Sueur souhaite attirer l'attention des élus communautaires sur le fait que l'ancien office notarial situé rue de la république à St Pierre est en vente, qu'il se compose de 800 m<sup>2</sup> de bâti, 20 bureaux et d'un parking attenant. De plus ce bâtiment est situé à coté du bureau de police municipale qui est régulièrement sollicité par les agents de l'espace France service lorsqu'ils se trouvent en difficultés avec des usagers. Il demande que ne soit pas exclu d'envisager de créer un service détaché comme peut l'être le service espaces naturels sur le site du Douhet.*

*Michel Parent propose de comparer le projet d'extension de la cdc et le projet d'acquisition de l'ancien office notarial au moment de prendre une décision.*

*Michel Parent indique également qu'une étude est en cours pour la chambre funéraire qui n'est plus assez grande. Un 3<sup>ème</sup> salon serait nécessaire.*

*Michel Parent rappelle qu'il est proposé d'augmenter les taux de la fiscalité de la communauté de communes. 2 scénarios sont proposés : le premier est + 7 % en 2024. Le second, proposé par le bureau communautaire, est +3% en 2024, + 2% en 2025 et +2% 2024.*

*Christophe Sueur a constaté qu'était inscrit autour de 2,4 millions € de recettes en Gemapi. En 2023, 400 000€ de dépenses ont été réalisées. Qu'est-il fait de la différence entre recettes et dépenses ? Est-il possible d'orienter la politique de la Communauté de communes sur la protection des côtes soumise au risque érosion ? Une politique ambitieuse d'habitat a été lancée, ne faudrait-il pas aussi afficher une volonté de protection du territoire contre le risque érosion sur les zones présentant des habitations et des enjeux économiques ? Il est inquiet de la lourdeur et la longueur des démarches administratives, il pense qu'il est nécessaire de réagir vite pour faire face à ce phénomène. N'est-il pas possible de s'appuyer sur la fiscalité Gemapi pour financer les travaux liés au risque d'érosion ?*

*Michel Parent rappelle que la CdC est compétente en matière de submersion marine. La compétence érosion ne fait pas partie des compétences intercommunales alors que la CdC finance à hauteur de 50% les travaux menées par les communes. Il a souhaité ouvrir le débat sur la prise de compétence érosion. Les services de la CdC travaillent actuellement sur une évaluation du transfert de la compétence érosion à la CdC pour ensuite réunir la commission locale d'évaluation des charges*

transférées. Ce transfert de compétence pourrait être envisagé à horizon 2025 en fonction des résultats de l'évaluation menée. Concernant la taxe Gemapi, Michel Parent émet des réserves quant à son utilisation pour financer les travaux liés à l'érosion. Même si la taxe était élevée au montant maximum par habitant (soit 45 €/habitant contre 24€ aujourd'hui et 800000€ de recettes fiscales). Il pense qu'il serait cohérent que la CdC reprenne la compétence érosion, cependant les travaux liés à l'érosion pourraient être très importants financièrement compte tenu des 100km de côtes à protéger. La taxe Gemapi ne suffira pas pour le financement de la compétence érosion, il faudra donc faire appel à la fiscalité des communes et de la Communauté de communes.

Christophe Sueur indique qu'il est important de réagir pour protéger les zones habitées car le coût des travaux sera plus élevés si aucune action n'est lancée.

Thibault Brechkoff partage les propos de Christophe Sueur en ce qui concerne l'érosion. Pour lui, les sujets de la submersion et de l'érosion sont liés. Il évoque également le sujet de la part qui resterait à la charge de la CdC concernant la politique du logement. Il constate que les opérations foncières ne seront pas rentables pour la CdC. Il constate une augmentation des dépenses de fonctionnement. Il pense qu'il faudrait mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement pour essayer d'augmenter l'écart en les dépenses et les recettes et ainsi avoir plus de latitude pour le budget d'investissement. Il précise qu'il n'y a pas que le levier de la fiscalité pour maîtriser le budget mais aussi la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Michel Parent rappelle concernant la politique foncière, qu'auparavant les communes donnaient les terrains aux bailleurs sociaux et qu'il fallait également participer financièrement au projet.

Michel Parent demande à Joseph Hughes d'apporter une réponse à Thibault Brechkoff concernant les dépenses de fonctionnement. Joseph Hughes rappelle que les charges de fonctionnement regroupent de nombreuses actions (crèches, travaux de marais...), les participations importantes à différents organismes comme le SDIS et que la masse salariale est également une dépense de fonctionnement. Lorsque le conseil communautaire décide de créer des services cela a des conséquences sur les dépenses de fonctionnement en termes de charge de personnel et charges générales. Il indique qu'il est possible de réduire les dépenses de fonctionnement en réduisant les actions conduites par la CdC.

Michel Parent considère que pour répondre au besoin des usagers et proposer les services correspondants, le personnel de la CdC est en nombre minimal.

Patrick Livenais pense qu'il faut arrêter les études, agir et se saisir du problème de l'érosion.

Valérie Bougnard constate l'augmentation des charges générales de fonctionnement depuis 2020 +76%. Elle s'interroge s'il ne faudrait pas revoir les priorités politiques qui ont été décidées au début du mandat. Pourquoi pas se pencher dès 2024 sur des sujets importants comme l'érosion. Elle indique que les communes ont besoin de la CdC. Elle propose de limiter certaines actions de la CdC comme les pistes cyclables.

Michel Parent rappelle que les priorités sont le logement et l'érosion. En ce qui concerne les économies et les politiques à sanctionner, Michel Parent demande ce qu'il est nécessaire de supprimer ou alléger pour réaliser des économies substantielles ? La CdC a décidé d'assumer le coût du SDIS et de la sécurité des plages. Si la CdC se désengage en la matière il rappelle que ces dépenses seront basculées sur les communes.

Christophe Sueur indique que ce mandat est un mandat de crises qui s'accumulent les unes après les autres. Des actions ont dû être entreprises qui ont fait augmenter les charges. Christophe Sueur alerte les élus en disant que si les communes devaient assurer toutes les actions menées par la CdC, elles ne pourraient pas les assumer financièrement.

Michel Parent se dit préoccupé par la situation financière du Département, de la Région et de l'État. La CdC ne pourra donc compter que sur elle-même. Il insiste en rappelant qu'il faudra faire des choix politiques assumés en termes de fiscalité pour le financement de la compétence érosion.

Patrice Robillard pense que les élus n'ont pas vu les dangers et les inconvénients de la décentralisation opérée par l'Etat en transférant toutes ces compétences aux collectivités locales et EPCI.

Michel Parent rappelle que la Communauté de communes réalise des actions que les communes ne font plus telles que Oléron Qualité Littoral, la participation au SDIS ou l'entretien des plages. La reprise de ces catégories de dépenses par la CdC a permis aux communes d'avoir des marges de manœuvre plus importantes pour investir sur leur territoire.

*Marie-Josée Villautreix dit que les actions mises en place étaient nécessaires. Les futures actions telle que la création de la centrale photovoltaïque en autoconsommation seront utiles aux collectivités. Cependant elle indique qu'il faut rester vigilant à partir d'aujourd'hui à ne pas lancer trop de nouvelles actions.*

*Michel Parent rappelle qu'un débat similaire sur l'augmentation des compétences a déjà eu lieu lors du mandat précédent.*

*Françoise Vitet dit qu'il serait dommage de réaliser des économies sur les pistes cyclables, en effet le plan vélo a été décidé depuis de nombreuses années. Il en est de même pour les crèches et les actions menées vers la jeunesse qu'il est important de garder sur le territoire.*

*Christophe Sueur se dit étonner que ne soit pas évoquer le regret du pont payant. Il indique que d'autres îles avec les recettes du pont payant peuvent avoir des dépenses sur des actions très précises. La CdC de l'île d'Oléron a, quant à elle, par compensation et négociation des élus communautaires du mandat précédent, contractualisé avec le Département le contrat « Oléron 21 » qui est devenu contrat de proximité. Ce contrat a aujourd'hui été dupliqué et sert pour l'ensemble du département. Il rappelle que le départ de ce contrat est la perte du pont payant et du péage qui aurait pu être une recette pour des actions rapides sur les sujets qui ont été abordés à l'occasion du débat des orientations budgétaires.*

*Michel Parent indique que des contacts ont été pris entre les îles de Ré, Noirmoutier et Oléron pour obtenir des recettes complémentaires via la mise en place d'une éco taxe.*

### 3. ATTRIBUTION DU MARCHÉ CDC2023-30 - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION D'UN ENSEMBLE D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

La Communauté de communes de l'île d'Oléron (CdCIO) envisage de porter un projet d'autoconsommation collective (ACC) à l'échelle territoriale sur un ensemble de sites publics.

Une étude de faisabilité a été menée début 2023 pour un ensemble de 65 sites à usages variés (administration, marché couvert, aire de camping-car, station d'épuration...). Cette étude montre qu'une surface de production photovoltaïque d'environ 6000 m<sup>2</sup> permettrait au projet d'atteindre des ratios de performance tout à fait satisfaisants.

10 parkings et 4 bâtiments issus du patrimoine public ont depuis été répertoriés par les services de la CdCIO et constitueront la première grappe de projets permettant d'atteindre la surface de photovoltaïques requise avec respectivement des installations sur ombrières et toitures.

Le présent marché concerne la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire pour la conception et la réalisation de cet ensemble d'installations photovoltaïques, lequel permettra d'amorcer le projet d'autoconsommation collective sur l'île d'Oléron.

Le projet à réaliser entre dans le champ d'application du livre IV du code de la commande publique relatif aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée (ex loi MOP).

Les travaux se situent aux adresses suivantes :

Lieux	Adresse	Commune
Écopôle	route de l'Écuissière	DOLUS D'OLÉRON
Centre aquatique ILÉO	route du Stade	
Parking de l'école maternelle	57 rue des Écoles	
Parking Mairie	3 bvd de la Plage	LE GRAND-VILLAGE PLAGE

**AR Prefecture**

017-241700624-20240404-DCC040424\_1-DE

Reçu le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

Parking du centre Technique Municipal	rue de Verdun	SAINT-GEORGES-D'OLERON
Parking de la Maison des Entreprises	ZAE des 4 moulins	
Parking place Gagnard	rue des Sports	
Parking de la Liberté	place de la Liberté	SAINT-TROJAN-LES-BAINS
Salle des fêtes	rue Marcelle Tynaire	
Aérodrome 5	Aérodrome de l'île d'Oléron route de Saint Georges	SAINT-PIERRE-D'OLERON
Centre Technique de la CdCIO	ZAE Le Perrotin route des Châtelliers	
Parking l'Oumière SIFICES	Complexe sportif de l'Oumière route de Sauzelle	
Parking l'Oumière Boulodrome	Complexe sportif de l'Oumière route de Sauzelle	
Parking l'Oumière Tennis	Complexe sportif de l'Oumière chemin de l'Oumière	

Missions AVP (études d'Avant-Projet), PRO (études de Projet), ACT (Assistance pour la passation des Contrats de Travaux), VISA (Visa des études faites par un entrepreneur), DET (Direction d'Exécution des Travaux), OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier), AOR (Assistance aux Opérations de Réception).

Les prestations de maîtrise d'œuvre débutent à la date de notification du marché. Elles s'achèvent à l'expiration du délai de la garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

Le présent marché est passé en vertu des dispositions des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique, régissant l'appel d'offres ouvert.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 24/11/2023 :

Publication au BOAMP (Bulletin officiel des Annonces de Marchés Publics) le 26/11/2023 – Avis n°23-164683

Publication au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) le 29/11/2023 – Avis n°2023/S 230-723274.

La date limite de réception des offres a été le 24/01/2024 à 10h00, soit une publication sur le profil acheteur marchés sécurisés de 54 jours.

Suite à cet appel d'offres 7 offres ont été déposées : EL SMARTGRID – ILAO – SOG SOLAR – AKAJOULE – ALTEREA – FASEO - SCE

Il s'agit d'un marché à prix forfaitaires.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29/02/2024

**Le candidat retenu est : ILAO**

**Pour un montant forfaitaire provisoire de : ..... 109 875,00 € HT**

Pour une enveloppe financière des travaux de 2 300 000 € HT.

Le forfait définitif sera fixé lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'AVP.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes de l'île D'Oléron à signer toutes les pièces afférentes au dossier du marché CDC2023-30 avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

***Pas d'observation.***

#### 4. ENGAGEMENTS DE CREDITS BUDGETAIRES 2024 – DELIBERATION DITE SPECIALE

L'article L 1612-1 alinéa 3 et suivants du CGCT autorise le Président, à engager, liquider et mandater des dépenses avant le vote du budget : " jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. « L'alinéa 6 précise : "Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus."

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés engage les projets suivants :

##### BUDGET CDC OLERON

➔ **Engagement des travaux de Cinéma Eldorado**

Projet 2024    Opération 113    Fonction            317    Article 217318

**Montant 40 000 € (Dépense) nouveaux crédits 35 000 € report 5 000 € (travaux urgence toiture)**

Ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2024.

➔ **Engagement de achats Matériels Maison des Entreprises (informatique)**

Projet 2024    Opération 95    Fonction            68    Article 21838

**Montant 12 000 € (Dépense) nouveaux crédits 9 000 € report 3 000 €**

Ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2024.

➔ **Engagement de achats Iléo (travaux intérieurs et extérieurs menés en janvier 2024)**

Projet 2024    Opération 222    Fonction            323    Article 2313

**Montant 420 000 € (Dépense) nouveaux crédits**

Ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2024.

➔ **Engagement de Gendarmerie Intercommunale (fin de travaux)**

Pour mener à bien la fin du chantier, il convient de verser une avance à la SEMDAS (maitrise d'ouvrage déléguée)

Projet 2024    Opération 88    Fonction            323

Article 238    **Montant 1 000 000 € (Dépense) nouveaux crédits 750 000 € report 250 000 €**

Article 2313    **Montant 63 000 € (Dépenses nouveaux crédits 43 000 € report 20 000 €)**

Ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2024.

##### BA REGIE MUSEE ET PATRIMOINE

➔ **Engagement des travaux pour la réalisation de la Rénovation (dont scénographie) Cabane Bleue Port des Salines**

Projet 2024    Article 21738    Opération 154            Fonction 314

**Montant 33 0000 € (Dépense nouveaux crédits)**

➔ **Engagement des études pour l'agrandissement du Musée de l'île d'Oléron**

Projet 2024    Article 2317    Opération 153            Fonction 314

**Montant 181 118 € (Dépense nouveaux crédits 161 118 report 20 000 €)**

Ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2024.

***Pas d'observation.***

---

## 5. BA LES 4 MOULINS – MOBILISATION D'UN EMPRUNT

---

De par sa compétence développement économique, la Communauté de communes de l'île d'Oléron aménage les zones d'activités. Les travaux puis les ventes sont repris dans 4 budgets distincts : Jarrie, Seizins, Perrotin et 4 Moulins. Le budget communautaire réalise une avance de trésorerie de façon à limiter le recours à l'emprunt et les frais financiers. Le résultat cumulé de l'aménagement des zones est de -3,9 M€ au 31/12/2023.

**Dans un contexte de raréfaction des terrains à aménager, la stratégie communautaire tend à maîtriser le foncier pour le consacrer à des projets porteurs de développement et d'emploi et/ou en conservant la propriété des terrains notamment sur la zone des 4 Moulins.**

**Le portage financier sera donc plus lourd et plus long. Il est donc envisagé la réalisation d'un emprunt afin de conforter la trésorerie du budget principal.**

Par délégation le conseil communautaire a délégué au Président la faculté de procéder aux emprunts prévus au budget et à la gestion des opérations financières utiles. Cette délégation vaut pour les emprunts prévus au budget. Les budgets 2024 seront votés le 4 avril prochain et seront exécutoires bien après cette date le temps de valider les l'ensemble des pièces.

Le budget 2024 du BA les 4 Moulins prévoit la réalisation d'un emprunt d'équilibre permettant de compenser le déficit 2023 (-2 897 975.47€) et le solde des Recettes – Dépenses de l'année.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Président à négocier et signer un emprunt pour un montant total de 3 000 000 € couvrant en partie le déficit 2023 et le portage financier pour les années 2024 et suivantes.**

*Les décisions prises en conséquence feront l'objet d'une information au conseil communautaire.*

***Pas d'observation.***

Fin de séance 16h45